

## **TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE**

**Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente de la CACL a le plaisir d'informer que l'Agglo est lauréate de l'appel à projet «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».**

L'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il vise à territorialiser la politique de transition énergétique, à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes.

**Dans ce cadre, la CACL reçoit un montant de 500 000 € pour mettre en place un plan d'action sur 3 ans pour un coût total de 625 000 €.**

La CACL, s'est inscrite de façon volontariste et durable dans la transition énergétique :

- par la promotion des économies d'énergies,
- par des choix de mobilité bas-carbone,
- par une économie verte et par de la diversification de la production d'énergie vers des sources renouvelables.

Le plan d'action de la CACL est retenu par le ministère sur les 3 thématiques majeures suivantes :

- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports
- Développement de l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale

Ces 3 thématiques seront déclinées en 10 actions

1. Diagnostic énergétique du siège de la CACL
2. Travaux de rénovation thermique du siège
3. Diagnostic des hôtels de ville, annexes mairies et écoles et de l'éclairage public des six communes de la CACL
4. Etude pour la réalisation d'un bâtiment BEPOS (bâtiment à énergie positive)
5. Etude pour la mise en œuvre de navettes fluviales
6. Travaux d'aménagement des principaux débarcadères liés à la navette fluviale
7. Diagnostic du parc de véhicules CACL
8. Achat de véhicules hybrides
9. Campagne de communication et de sensibilisation
10. Programmes pédagogique à destination des écoles

Le prix a été remis hier à Roger ARON, 5<sup>ème</sup> vice Président de la CACL, délégué à l'Environnement, par Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

